

**Information importante :**  
**Manifestations de gilets jaunes**  
**8 décembre 2018**  
**Instructions de sécurisations des chantiers**

**Attention**, suite aux actes de vandalisme subis par des entreprises du bâtiment lors des précédentes manifestations des gilets jaunes, et en prévision de celles prévues ce samedi 8 décembre catégorisées comme étant « à risques », la Préfecture de Police de Paris demande aux entreprises du bâtiment d'adopter une série de mesures conservatoires de protection des chantiers.

**1) Les mesures à adopter par les entreprises du bâtiment**

La Préfecture de Police de Paris requiert, en ce qui concerne les chantiers, les échafaudages et les emprises sur la voie publique :

- d'enlever les engins de chantier situés dans les périmètres définis par la préfecture ;
- d'enlever les barrières de protection, les matériaux, gravats, outils et tout objet pouvant servir d'arme par destination ou projectile ;
- de démonter et d'évacuer tous les échafaudages et autres tubulures ;
- de retirer les bennes à gravats ;
- faire boucher et goudronner tous les trous, tranchées et autres ouvertures sur la chaussée et les trottoirs résultants des chantiers en cours.

Au surplus, bien que cela ne soit pas prévu par la réquisition de la Préfecture de Police, nous vous recommandons autant que possible de retirer les bases vies, bungalows ou roulottes de chantier situés dans les périmètres concernés.

## 2) Les périmètres concernés par les manifestations

Les divers périmètres susceptibles d'être concernés par les événements prévus ce samedi sont les suivants :

- Secteur Champs-Élysées et ses transversales ;
- Place de la Concorde et ses alentours ;
- Place de la Madeleine et ses alentours ;
- Place Saint Augustin et ses alentours ;
- Place Charles de Gaulle et ses alentours ;
- Place de l'Opéra et ses alentours ;
- Place Vendôme et ses alentours ;
- Place de la Bastille et ses alentours ;
- Place de la République et ses alentours ;
- Place Denfert Rochereau et ses alentours ;
- Place d'Italie et ses alentours ;
- Place du 18 juin 1940 et ses alentours ;
- Abords de l'Assemblée Nationale, du Sénat, de l'Hôtel de Matignon, du Ministère des Finances ;
- Place du Trocadéro et ses alentours ;
- Itinéraire marche pour le Climat.

**Vous trouverez en annexe la réquisition réalisée par la Préfecture de Police de Paris, déterminant précisément les rues, avenues et boulevards potentiellement concernés.**



PREFECTURE DE POLICE  
DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC ET DE LA CIRCULATION  
-----  
ETAT-MAJOR  
-----  
BUREAU D'ETAT-MAJOR OPERATIONNEL  
-----  
Tel: 01.53.71.56.35

PARIS, le 4 décembre 2018

# REQUISITION

**Nous, Eric BELLEUT**  
**Directeur Adjoint de la D.O.P.C.**  
**Chef d'Etat-Major,**

Requérons l'ingénieur d'astreinte et les différents services techniques de la Mairie de PARIS dans le cadre du mouvement des gilets jaunes qui a fait connaître son intention de revenir manifester à PARIS le samedi 8 Décembre 2018.

Cette manifestation est classée "à risques" par la Préfecture de Police.

« Risques d'incidents graves à l'initiative d'éléments perturbateurs (atteinte à la sûreté des personnes et des biens : jets de projectiles; incendies; destructions et dégradations des commerces, immeubles, mobilier urbain, Kiosques, cycles, véhicules, engins de chantier... ). »

La D.O.P.C. mettra en place un service d'ordre pour gérer cette manifestation.

Monsieur le Préfet de Police a donné pour instructions que des mesures conservatoires de protection soient prises, dès à présent, afin d'empêcher au maximum les dégradations, sur les secteurs, voies ou portions de voie suivantes :

**-Secteur Champs Elysées et ses transversales**

- Secteur palais de l'Elysée
- avenue Montaigne,
- av F Roosevelt
- avenue Malignon

**-place de la Concorde et abords**

- rue de Rivoli
- rue Royale

**-place de la Madeleine et abords**

- Bd de la Madeleine
- Bd des Capucines
- rue Tronchet
- Bd Malesherbes

**-place Saint Augustin et abords**

- Bd Haussmann
- rue de la Boétie
- Bd Malesherbes

**-Place Charles de Gaulle et abords**

- avenue Marceau
- avenue d'Iéna
- avenue Kléber
- avenue Victor Hugo
- avenue Foch
- avenue de la Grande Armée y compris la place de la Porte Maillot
- avenue Carnot
- avenue Mac Mahon
- avenue Wagram
- avenue Hoche
- avenue Friedland
- avenue des Ternes

**-place de l'Opéra et abords**

- avenue de l'Opéra
- Bd des italiens
- rue Auber
- rue Halévy

**place Vendôme et abords**

- rue de la paix
- rue Castiglione
- rue Saint honoré

**-place de la Bastille et abords**

- rue Saint Antoine
- Bd Beaumarchais
- rue du faubourg Saint Antoine

**-place de la République et abords**

- Bd du Temple
- Bd des Filles du Calvaire
- Bd Saint Martin
- rue du Temple
- avenue de la République
- Bd Voltaire

**-place Denfert Rochereau et abords**

- avenue du Général Leclerc
- Bd Raspail
- Bd Saint Jacques

**-place d'Italie et abords**

- avenue d'Italie
- Bd de l'Hôpital
- avenue des Gobelins
- Bd Vincent Aurioi
- Bd Auguste Blanqui

**-place du 18 juin 1940 et abords**

- Bd du Montparnasse
- rue de Rennes

**Abords de l'Assemblée Nationale**

**Abords du Sénat**

**Abords de l'Hôtel de Matignon**

**Abords du Ministère des Finances (rue de Bercy)**

**-place du Trocadéro et abords**

**-Itinéraire marche pour le Climat :**

place du Trocadéro, av du Pdt Wilson, Pont de l'alma, av Rapp, Av Emile Deschanel place Joffre

Il y aura donc lieu sur ces sites de :

**Chantiers / Échafaudages / Emprises VP situées sur l'itinéraire :**

- Identifier les chantiers ou engins de chantier sans propriétaire apparent. Les faire enlever.
- Enlever les barrières de protection, matériaux, gravats, outils et tout objet pouvant servir d'arme par destination ou de projectile.
- De démonter et évacuer tous les échafaudages et autres tubulures.
- De retirer les bennes à gravats.
- Faire boucher et goudronner tous les trous, tranchées et autres ouvertures sur la chaussée et les trottoirs.

**Protection des arbres se trouvant sur l'avenue :**

- Faire retirer toutes les grilles en fonte au pied des arbres.
- Faire retirer toutes les protections en bois ou en métal autour des jeunes arbres.

**Conteneurs à verres se trouvant sur l'itinéraire:**

- faire retirer les conteneurs pour le 07/12/2018 à 20H00.

Faire respecter l'Arrêté du Maire de PARIS et du Préfet de Police du 10 Mai 1983 réglementant la collecte des ordures ménagères à PARIS (plus particulièrement les articles 6 et 7).

Un passage de véhicules des Services Techniques de la Mairie de PARIS est sollicité le 08/12/2018 dès 8H00 pour retirer tout meuble, appareil ménager, objet ayant été déposés par les riverains et pouvant servir de projectile ou être brûlé (y compris les poubelles, publiques ou privées).

